

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 août 2013

CP 13/08-35

L'an deux mille treize, le 28 août à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montech, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

**AVENANTS AU PROTOCOLE DE MISE A DISPOSITION DE
TABLETTES TACTILES**

Dans le cadre de l'expérimentation « Tab en bib » lancée par le Ministère de la Culture et coordonnée par le Centre régional des Lettres de Midi-Pyrénées, la Médiathèque départementale de Tarn-et Garonne est devenue l'un des établissements pilotes de ce projet de développement de services innovants en bibliothèque territoriale.

A ce titre, elle a mis à disposition des réseaux intercommunaux de bibliothèques du Sud Quercy de Lafrançaise et du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron des tablettes tactiles (délibération du 29 octobre 2012).

Il est proposé de prolonger cette expérimentation, initialement prévue pour un an (2 juin 2012-2 juin 2013) jusqu'au 31 décembre 2013. En effet, les bibliothécaires ont souhaité avoir un temps supplémentaire pour acquérir une meilleure maîtrise de ces supports et tester l'ensemble des possibilités offertes par ces ressources, notamment en matière d'animation.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 29 octobre 2012 relative à la mise à disposition de tablettes tactiles,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant au protocole de mise à disposition des 14 tablettes tactiles dans les réseaux intercommunaux de bibliothèques du Sud Quercy de Lafrançaise et du Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, prolongeant cette expérimentation jusqu'au 31 décembre 2013 ;
- Autorise, en conséquence, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, l'avenant au protocole correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,